

Adresse de correspondance
Service Entreprise
5 à 9 rue Van Gogh
75591 Paris Cedex 12
klesia.fr



Références à rappeler :
SIREN : [REDACTED]
N° adh : [REDACTED]
CDCOR

Le 20 février 2014

Objet : Lettre de mise en demeure

Madame, Monsieur,

Votre contact :

Tel : 0171391515

Du lundi au vendredi

De 9h à 18h

Recommandé
avec AR

Vous n'avez toujours pas régularisé la situation de votre entreprise.

C'est pourquoi, si vous n'honorez pas intégralement vos obligations dans les 8 jours de la présente mise en demeure, nous nous verrons contraints de procéder au recouvrement, par la voie judiciaire, des cotisations dont vous êtes redevable augmentées des majorations de retard et des frais.

Pour l'ensemble des institutions rappelées ci-dessous, la situation se présente comme suit :

Institutions	Périodes	Cotisations	Majorations	Pénalités	Frais
KR ARRCO	Régularisation 2012	6 505,80 €	526,95 €	0,00 €	0,00 €
	Totaux	6 505,80 €	526,95 €	0,00 €	0,00 €

KR ARRCO : KLESIA Retraite Arrco

A défaut de régularisation, l'action judiciaire intentée à votre encontre portera sur un montant total de 7 032,75 € réactualisé des majorations de retard.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus sincères.

Gilles POULLET

Directeur de la Gestion et de la Relation Client

Institutions de retraite complémentaire régies par le code de la Sécurité sociale :
KLESIA Retraite Agirc, membre de l'Agirc /
CARC SPT, KLESIA Retraite Arrco, membres de l'Arrco
Institutions de prévoyance régies par le code de la Sécurité sociale :
CARC SPT Prévoyance /
PRIAC, KLESIA Prévoyance
Institution de gestion de retraite supplémentaire régie par le code de la Sécurité sociale :
OSPS-ARF
Associations de gestion (loi 1^{er} juillet 1901) :
ADECA-Voyageurs, FONGECPA-Transport
Associations de coopération (loi 1^{er} juillet 1901) :
ACTUS, ARGX
Mutuelles soumises aux dispositions de l'article 162 du code de la mutualité :
KLESIA Mutuelle, Mutuelle Carrept Prévoyance
Union de Mutuelles : UMP

